

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 17 Décembre 2020

17026

■ Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement n°2020000300 "Mise en valeur du patrimoine métropolitain"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération d'investissement n°2020000300 « Mise en valeur du patrimoine métropolitain » doit permettre de financer les opérations de réhabilitation, de restructuration, de construction ou de démolition permettant de valoriser le patrimoine du territoire de Marseille Provence.

L'augmentation de l'autorisation de programme a pour objet de permettre l'intégration de deux nouvelles opérations fils non identifiées lors de la création de l'opération.

Il s'agit de l'aménagement d'un nouveau site pour le secteur propriété Viton qui doit déménager. En effet les parcelles actuelles doivent être affectées et valorisées dans le cadre de l'opération du Boulevard Urbain Sud.

La seconde opération est transversale, et doit financer les démolitions de biens acquis il y a plusieurs années et n'ayant pas fait l'objet d'un entretien suffisant.

La démolition de ces biens doit permettre la valorisation du foncier dans le cadre de vente ou d'implantation de nouveaux projets métropolitains.

L'opération d'investissement n°2020000300 « Mise en valeur du patrimoine métropolitain » inscrite au budget pour un montant de 2 500 000 euros TTC et enregistrée dans l'autorisation de programme 200011BP du programme 01, doit être révisée à hauteur de 4 000 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 6 500 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FCT 010-1565/15/CC du 21 décembre 2015 portant création de l'opération ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'opération d'investissement n°2020000300 « Mise en valeur du patrimoine métropolitain » doit être révisée à hauteur de 4 000 000 euros TTC ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de cette révision pour un montant total de 4 000 000 euros TTC de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement de paiement y afférents ;

Délibère**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n°2020000300 « Mise en valeur du patrimoine métropolitain », rattachée au programme 01, code AP 151064BP, pour un montant de 4 000 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 6 500 000 euros TTC.

Article 2 :

Sont inscrits aux budgets 2020 et suivants de la Métropole les crédits de paiement nécessaires.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Année 2020 :	350 000 euros TTC
Année 2021 :	200 000 euros TTC
Année 2022 :	540 000 euros TTC
Année 2023 :	2 700 000 euros TTC
Années suivantes :	2 710 000 euros TTC

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL
DE LA METROPOLE**

**APPROBATION DE LA RÉVISION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION
D'INVESTISSEMENT N°2020000300 "MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
MÉTROPOLITAIN"**

L'opération d'investissement n°2020000300 « Mise en valeur du patrimoine métropolitain » doit permettre de financer les opérations de réhabilitation, de restructuration, de construction ou de démolition permettant de valoriser le patrimoine du territoire de Marseille Provence.

L'augmentation de l'autorisation de programme a pour objet de permettre l'intégration de deux nouvelles opérations fils non identifiées lors de la création de l'opération.

Il s'agit de l'aménagement d'un nouveau site pour le secteur propreté Viton qui doit déménager. En effet les parcelles actuelles doivent être affectées et valorisées dans le cadre de l'opération du Boulevard Urbain Sud.

La seconde opération est transversale, et doit financer les démolitions de biens acquis il y a plusieurs années et n'ayant pas fait l'objet d'une entretien suffisant.

La démolition de ces biens doit permettre la valorisation du foncier dans le cadre de vente ou d'implantation de nouveaux projets métropolitains.

L'opération d'investissement n°2020000300 « Mise en valeur du patrimoine métropolitain » inscrite au budget pour un montant de 2 500 000 euros TTC et enregistrée dans l'autorisation de programme 200011BP du programme 01, doit être révisée à hauteur de 4 000 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 6 500 000 euros TTC.